

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 AOÛT 2018

Délibération n° 2018-38

Convocation du 22 août 2018

En exercice : 15 - Présents : 11  
Nombre de suffrage exprimés : 15

Votes : Pour : 15 - Contre : 0 - Abstentions : 0

**L'an deux mille dix-huit, le vingt huit août** à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de FONGRAVE s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, après convocation légale, sous la présidence de M. FOUGEYROLLAS Pierre-Jean, Maire.

**Présents** : FOUGEYROLLAS Pierre-Jean, PERUZZA Danielle, DELESTRE Christel, ILLANA Michel, PASQUET Alexandre, DELRIEU Jean-Luc, BARBOT Henri, PERIQUET Laurent, MALLET Hélène, THOMAS Julien, BIASIORI-POULANGES Bernard

**Absents excusés** : CHAUVEL Pierre (procuration à FOUGEYROLLAS Pierre-Jean), MARILLER Franck (procuration à MALLET Hélène), CHARLES Margaret (procuration à PERUZZA Danielle), NAU Martine (procuration à DELESTRE Christel)

**Secrétaire** : THOMAS Julien

**Délibération 2018-38****REVISION DU TARIF DE PERISCOLAIRE**

Monsieur le Maire rappelle le changement de rythmes scolaires à compter de la rentrée 2018 qui influe sur les heures de périscolaire, soit de 7h30 à 8h50 et de 16h30 à 18h30, donc 2 heures/semaine de plus de périscolaire.

Monsieur le Maire rappelle également au Conseil Municipal qu'une tarification modulable tenant compte des ressources des familles a été mise en place à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011. Cette tarification modulable se traduit par l'utilisation du Quotient familial (QF) dans la fixation des tarifs.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu le changement de rythmes scolaires, impactant les horaires du périscolaire,

Considérant qu'il y a lieu de délibérer chaque année sur l'actualisation des tarifs communaux de manière à ce qu'ils suivent l'évolution des coûts salariaux,

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Fixe le tarif du périscolaire comme suit à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018 :

Tarif Horaire								
QF < 695			696 < QF < 1399			QF > 1400		
1,30 €			1,50 €			1,70 €		
Forfait Mensuel (dès 16h)								
QF < 695			696 < QF < 1399			QF > 1400		
1 enfant	2 enfants	3 enfants	1 enfant	2 enfants	3 enfants	1 enfant	2 enfants	3 enfants
17 €	30€	40€	19 €	34 €	46 €	21 €	38 €	50€

Pour extrait certifié conforme,  
En Mairie, le 30 août 2018

Le Maire

Pierre-Jean FOUGEYROLLAS

